Microferme et permaculture en maraichage : des rêves à la viabilité

Objectifs
Travailler ensemble sur les projets de microfermes et permaculture

Contenu
J1 :
Apports théoriques par Kévin MOREL, basés sur les résultats de sa thèse menée sur 20 micro-fermes de 2014 à 2016 à l'INRA. Cette présentation axera sur les sources d'inspiration et les techniques
tilisées par les microfermes
(permaculture, maraîchage biointensif) et les conditions générales de leur viabilité (adaptation du projet de vie à la
situation, cohérence des stratégies choisies par rapport au projet et à la situation).
Acquérir la méthodologie de diagnostic et d'évaluation de son projet afin d'en vérifier la viabilité à partir d'un outil concu par l'UMR-Adapt.
Visite : Jean François Cavalier, Soumont

J2 :
Matinée:
-Apports théoriques: présentation sur les points clés de la viabilité économique des microfermes et l'analyse les facteurs de réussite (chiffre d'affaires, prix, charges et productivité du travail en fonction
de différentes options techniques, commerciales et d'investissement).
Outil méthodologique pratique pour évaluer la viabilité économique de son projet conçu par l'UMR-adapt
Visite : Johan Crance, Prades

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 15/10/2018

Tarifs
Adhérent 336€
Non adhérent 336€
Non agricole 336€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
gratuit pour le public Vivea, pour les autres fonds de formation, nous contacter

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas partagé

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

15 oct 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	34000	Kévin Morel, et une intervenante technique
16 oct 2018 09:00 - 17:00 (7hrs)	34000	Kévin Morel, et une intervenante technique

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)